

PV DE LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**Date de la réunion : 16 février 2023****Le 16/02/2023 à 18h30**

Mairie d'Amboise – Salle Yvonne Gouverné et visioconférence

Convocation envoyée le 09/02/2023 par le biais de iDélibre.

Composition de la Commission :Élus présents :

Madame Régine MALASSIGNÉ	Conseillère municipale, vice-présidente de la commission
Madame Elisabeth JOURDAIN	Conseillère municipale
Madame Sylvie LADRANGE	Conseillère municipale
et Monsieur Jean-Louis VOLANT	Conseiller municipal

Élus excusés :

Monsieur Thierry BOUTARD	Maire d'Amboise, Président de la Communauté de Communes du Val d'Amboise
Madame Chantal BOUVIER DE LA MOTTE	Conseiller municipal

Élus absents :

Monsieur Atman BOUCHEKIOUA	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur Thierry PRIEUR	Conseiller municipal
Madame Évelyne LAUNAY	Conseillère municipale
Madame Justine BÉCHET	Conseillère municipale
Monsieur Brice RAVIER	Conseiller municipal

Invités lors de la séance du 16/02/2023 :

Madame Patrick BIALES	Directeur de l'Action Sociale, Culture, Commerce, Tourisme
Monsieur Pascal SALVAUDON	Responsable du service Politique de la Ville

Secrétariat de la commission :

Madame Patrick BIALES	Directeur de l'Action Sociale, Culture, Commerce, Tourisme
Monsieur Pascal SALVAUDON	Responsable du service Politique de la Ville

Déroulé de la commission :

Début de la séance : 18 h 30. L'ordre du jour de la commission est abordé, point par point.

- *Informations*

Affaires sociales

- ❖ Mise à disposition gratuite d'un minicar par convention entre la société France Régie et le Centre Communal d'Action Sociale d'Amboise

Mme MALASSIGNE fait lecture du document de travail.

Mme LADRANGE : la mise à disposition du véhicule sera-t-elle analogue à celui mis en œuvre pour l'EHPAD de Montlouis ?

- ↳ M. BIALES : le concept est un peu différent, il sera mis au service du public qui participera aux activités du CCAS ou mis à disposition des associations qui en feront la demande par convention.

Ce point n'a pas fait l'objet d'autres observations.

- ❖ Convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Croix Rouge Française pour un véhicule solidaire

Mme MALASSIGNE fait lecture du document de travail.

M. BIALES précise que c'est la Croix-Rouge qui a la main sur l'utilisation de ce véhicule. Le CCAS coordonne les demandes.

Ce point n'a pas fait l'objet d'autres observations.

- ❖ Point sur le projet de Maison de Santé.

Mme MALASSIGNE fait lecture du document de travail.

M. SALVAUDON apporte quelques éléments sur les besoins des professionnels suivant lesquels viendront sur les lieux.

M. BIALES indique que Monsieur le Maire souhaite que la Maison de Santé d'Amboise fonctionne en complémentarité avec celles qui sont en projet et déjà existantes localement.

Mme LADRANGE, les professionnels doivent être recensés via la CPTS. Il convient de connaître les professionnels pour adapter ensuite les locaux en fonction de leurs demandes, il faut être attractif.

M. BIALES : à ce stade, ce point est en discussion, cela dépend aussi des spécialités des professionnels. Les plans des services techniques sont en cours d'actualisation, et vont encore évoluer. La question du salariat des médecins a été abordée avec la CPTS, mais doit être étudiée attentivement. Une réunion la semaine prochaine est prévue avec l'ARS. Le coût moyen au m² d'une telle structure varie de 2 à 25 € dans le département, estimé à 16 € pour Amboise ; un élément validé par la préfecture. La dernière réunion a regroupé des généralistes, deux ophtalmologistes, une psychologue... Pour le moment, il n'y a pas d'engagement de pris. Il faut aussi tenir compte de l'attractivité de l'espace qui est situé au cœur de ville. Le montage juridique et financier reste à produire. Sur Amboise, 3 généralistes vont faire valoir leurs droits à la retraite et d'autres spécialistes sont absents sur la commune.

Les professionnels de santé observent également que les médecins sont désormais régulièrement accompagnés par une assistante médicale. Des infirmières pourront également être concernées par les lieux (Infirmières Asalée, infirmières en pratiques avancées). Un coordinateur à temps plein sera à envisager pour faire du management et valoriser les lieux.

Ce point n'a pas fait l'objet d'autres observations.

Réussite éducative

❖ État d'avancement des effectifs du Programme de Réussite Éducative

Mme MALASSIGNE fait lecture du document de travail.

M. BIALES précise qu'il y a une nécessité de passer sur des outils informatiques pour effectuer le suivi de ces enfants. Un peu plus de 100 enfants sont suivis en comprenant ceux qui résident en dehors des quartiers prioritaires. M. le Maire souhaite que le dispositif soit appliqué sur l'ensemble de la commune.

Ce point n'a pas fait l'objet d'autres observations.

CLÔTURE DE SÉANCE : 19 h 00